Le District de Football des Côtes d'Armor et la Commission Départementale de l'Arbitrage

Vous présentent

Le guide de l'arbitre
Edition 2022 / 2023

DISTRICT DE FOOTBALL DES CÔTES D'ARMOR
3 Allée du Haut Champ BP 8
22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02 96 76 10 10
Fax : 02 96 76 10 18

secretariat@foot22.fff.fr
arbitres@foot22.fff.fr

LE MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Chers amis,

Enfin la saison 2021/2022 a pu aller jusqu'au bout ! Les finales de coupes ont eu lieu, bref, une saison normale !

L'effectif arbitral est en diminution pour la saison 2021/2022, 320 arbitres au 30 juin 2022

Pour cette saison, pas de grandes modifications des lois du jeu, vous retrouverez celles-ci ainsi que quelques rappels dans ce fascicule préparé par Alain Bernard.

Je tiens à féliciter tous les arbitres qui ont obtenu une promotion à la fin de la dernière saison. J'associe également tous les formateurs dans cette réussite.

Petit rappel encore : le carton blanc, il n'est pas encore assez utilisé, c'est une sanction qui vous aidera grandement dans la gestion de vos matches.

Je ne pourrai terminer mon propos sans adresser mes sincères remerciements aux membres de la CDA qui, par leur implication font vivre cette commission, apportent tout leur savoir-faire pour que l'arbitrage costarmoricain se porte bien.

Je vous souhaite une excellente saison 2022/2023

Le Président de la C.D.A.

Alain OLLIVIER-HENRY

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE - SAISON 2022 - 2023

Président :	OLLIVIER-HENRY Alain*.
Vice - Présidents :	ANTOINE Jean-François*, DARCEL Dominique*, PERREE Mickaël*, URVOIT Dominique*.
Secrétaire :	BERNARD Alain*.
Secrétaire Adjoint :	CRETUAL Bruno.
Délégués C.R.A. :	BRIAND Thierry, ROUAUX Nicolas*.
Représentant des Arbitres au Comité de Direction :	ROBIN Ludovic*.
Représentant du Comité de Direction :	BRIAND Thierry*.

COMPOSITION DES SECTIONS

Désignations : *Responsable :* ANTOINE Jean François.

Membres : BERNARD Alain, DARCEL Dominique, PERREE Mickaël, URVOIT Dominique, COSSON Pascal*.

Formation / Examens / Stages : *Responsable : MONFORT Gilles**.

Adjoint : REHEL Romain *.

Membres : BOUTRUCHE Jean-François, EVENO Jean François, HELBERT Alain*, JEGOU Benoit, JEZEQUEL Fabien, LE VAILLANT Jean Pierre*, ROBERT Tom, ROBIN Ludovic.

Jeunes Arbitres : *Responsables :* COSSON Pascal.

Adjoints : BERNARD Alain, REHEL Romain.

Membres : ANTOINE Jean François, GUEHENNEUC Rodolphe, HELBERT Alain, JEZEQUEL Fabien, LE HUIDOUX Jacky, MONFORT Gilles, PERREE Mickaël, PIRIOU Jean-François.

Contrôles, parrainages, suivi arbitres : *Responsable :* BERNARD Alain.

Membres : COSSON Pascal, CRETUAL Bruno, HELBERT Alain.

Commission Recrutement, Fidélisation : *Responsable* : BERNARD Alain.
Membres : ANTOINE Jean-François, MOUSSEAUX Michel, Ludovic ROBIN.

Référent FUTSAL : ROBIN Ludovic.

Référent Arbitrage Féminin : BERNARD Alain.

Représentation de la C.D.A. dans les Commissions :

- *Commission des Jeunes :* BERNARD Alain.
- *Commission de Discipline :* CRETUAL Bruno.
- *Commission d'Appel :* MOUSSEAUX Michel.
- *Commission des Coupes :* GAUVAIN Michel.
- *Commission du statut :* OLLIVIER-HENRY Alain, BERNARD Alain, DARCEL Dominique, ROBIN Ludovic.

*** Membres du Bureau**

PLAN DE L'ORGANISATION DES SECTEURS

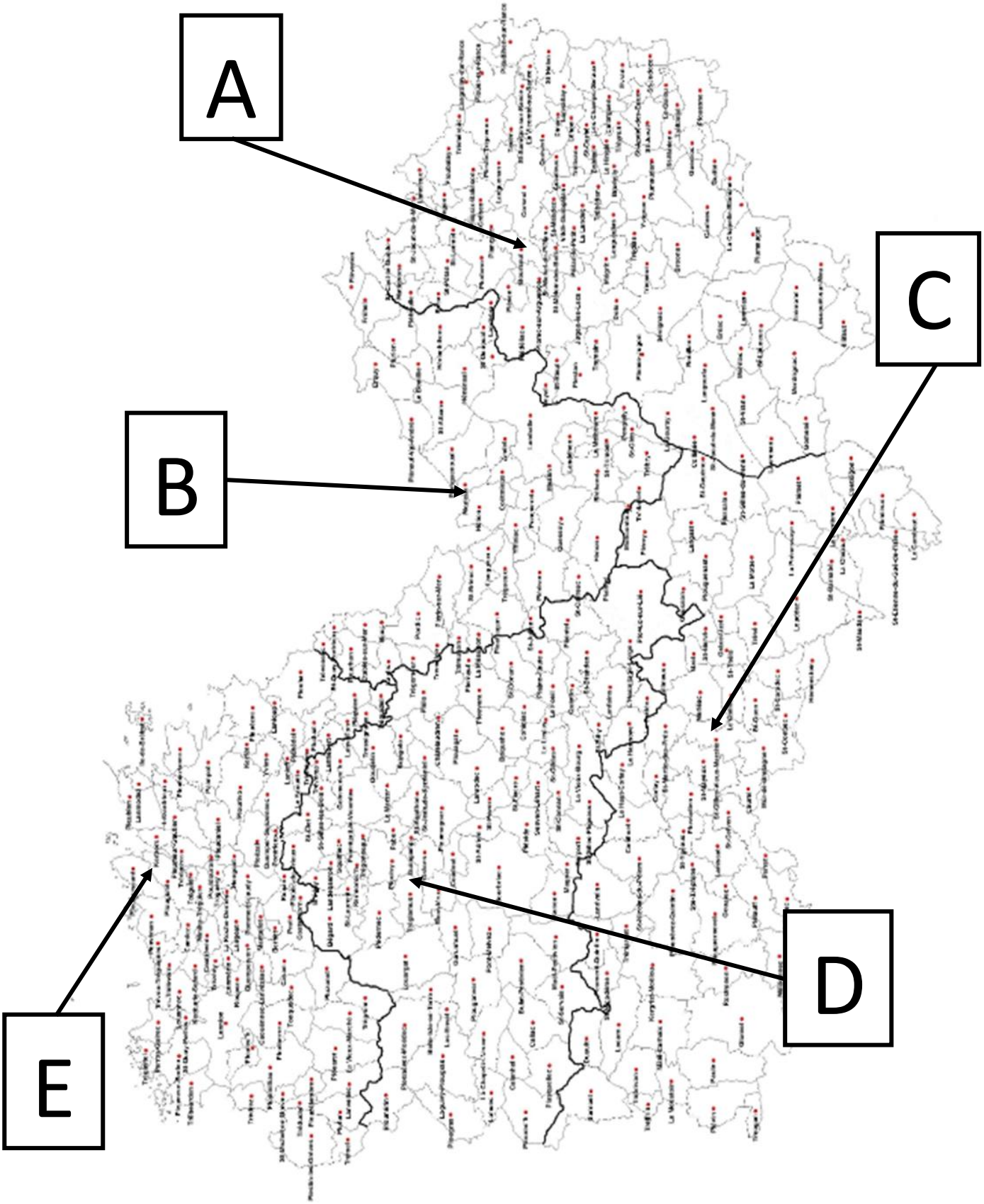

Les responsables de secteurs sont chargés de la formation, des réunions de secteurs et de la promotion de leurs arbitres

PREVENEZ VOTRE RESPONSABLE DE SECTEUR SI VOUS NE POUVEZ PAS PARTICIPER AUX REUNIONS

COORDONNEES DES RESPONSABLES DE SECTEURS

SECTEUR		RESPONSABLE ARBITRES	REFERENT JEUNES ARBITRES	PARRAINAGE JEUNES ARBITRES
DINAN BROONS	A	**Mickaël PERREE** 02 96 27 98 30 06 47 60 05 79 njmlemaitre@orange.fr	**Rodolphe GUEHENNEUC** 09.52.94.16.12 06.31.05.65.42 rodolpheguehenneuc@outlook.fr	**Mickaël PERREE** 02 96 27 98 30 06 47 60 05 79 njmlemaitre@orange.fr
LAMBALLE ST BRIEUC	B	**Dominique DARCEL** 06 80 07 99 08 dominique.darcel@gmail.com	**Fabien JEZEQUEL** 06 75 66 20 30 fab.jezequel@gmail.com	**Fabien JEZEQUEL** 06 75 66 20 30 fab.jezequel@gmail.com
LOUDEAC ROSTRENEN	C	**Dominique URVOIT** 02 96 26 13 86 06 42 20 39 37 dominique.urvoit@orange.fr	**Jacky LE HUIDOUX** 02 96 26 22 99 06 87 76 69 69 jacky.lehuidoux@orange.fr	**Jacky LE HUIDOUX** 02 96 26 22 99 06 87 76 69 69 jacky.lehuidoux@orange.fr
QUINTIN GUINGAMP	D	**Jean-François ANTOINE** 02 96 21 01 46 06 73 35 80 44 jean-francois-antoine@wanadoo.fr	**Gilles MONFORT** 02 96 44 94 96 06 07 38 34 93 gmonfort@wanadoo.fr	**Gilles MONFORT** 02 96 44 94 96 06 07 38 34 93 gmonfort@wanadoo.fr
PAIMPOL LANNION	E	**Jean-François ANTOINE** 02 96 21 01 46 06 73 35 80 44 **jean-francois-antoine@wanadoo.fr**	**Jean François PIRIOU** 02 96 91 82 66 06 45 72 20 00 jfpi@hotmail.fr	**Jean-François ANTOINE** **02 96 21 01 46** **06 73 35 80 44** **jean-francois-antoine@wanadoo.fr**

RESPONSABLE ARBITRES LIGUE	RESPONSABLES JEUNES ARBITRES	REFERENT FUTSAL
Nicolas ROUAUX 06 30 48 17 40 rouaux_nicolas@orange.fr	**Pascal COSSON** 06 73 80 14 84 pascalcossoncda22@gmail.com	**Ludovic ROBIN** 06 47 71 34 02 robin2.ludovic@gmail.com

Guillaume SAUVAGE, Christophe VIRGOT, Daniel GUEZENNEC

Jérémy GUENA, Axel DAMBLANT, Enzo PIOLOT

ORGANIGRAMME SECTION JEUNES ARBITRES

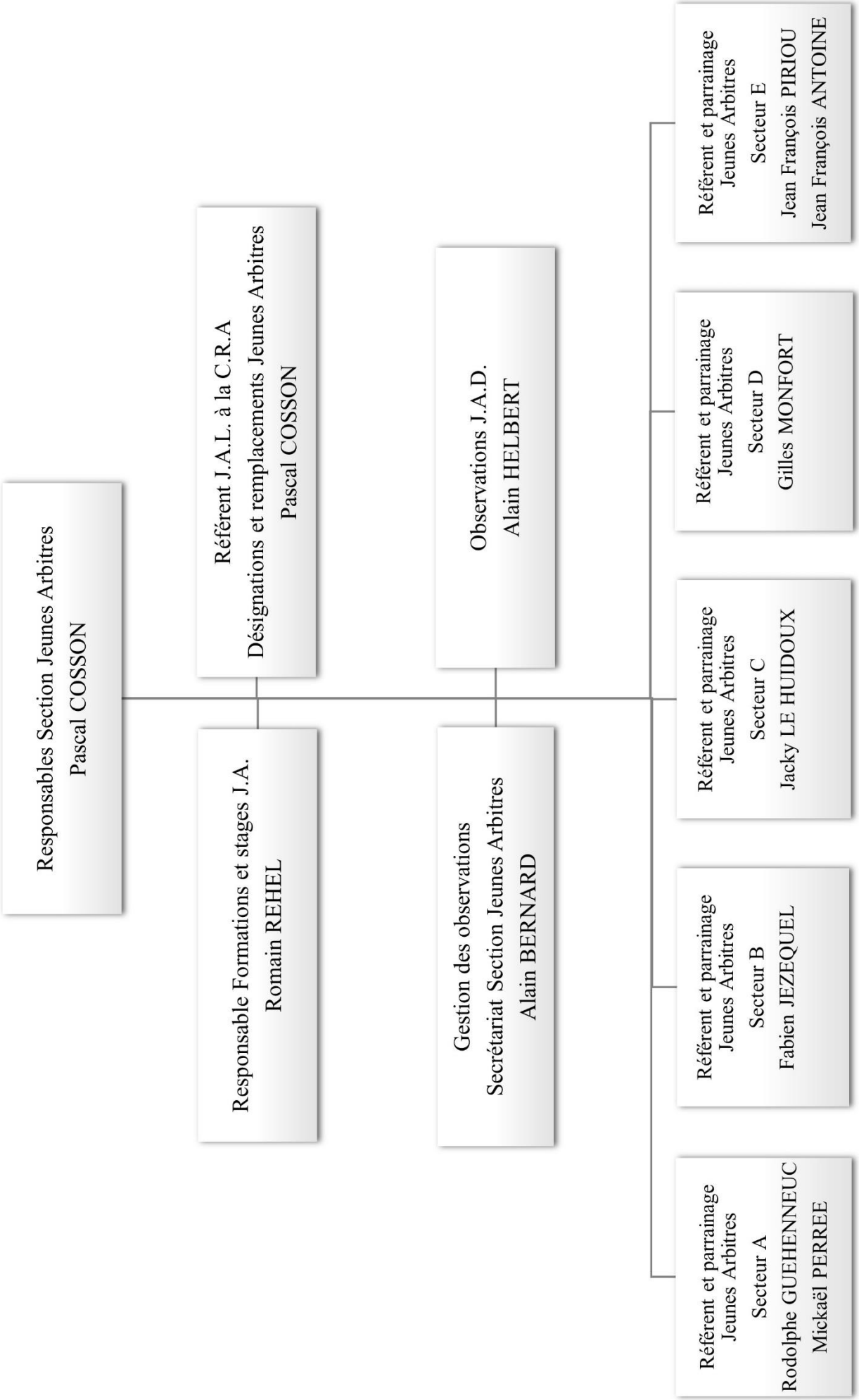

REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ARBITRAGE

MISE A JOUR : 1er JUILLET 2022

Le règlement est consultable sur le site du District de Football.

EXAMEN POUR ACCEDER A LA D1

La CDA a décidé de mettre en place depuis la saison2009/2010 un examen de D1.

- L'arbitre souhaitant se présenter à l'examen devra le faire savoir par courrier ou par mail auprès de la CDA.
- Le candidat devra satisfaire au questionnaire (note minimale à obtenir fixée par la CDA).

A l'issue l'arbitre sera nommé « arbitre D1 stagiaire », il subira au cours de la saison un contrôle sur un match de D1. En fonction de la note obtenue il sera officiellement nommé arbitre de D1.

LA PARTICIPATION AU STAGE DU 11 NOVEMBRE ET LA REUSSITE AU TEST PHYSIQUE SONT OBLIGATOIRES POUR ETRE CANDIDAT A L'EXAMEN

TEST PHYSIQUE : TAISA **(Test d'Aérobie Intermittent Spécifique Arbitre)**

« NOUVELLE FORMULE »

Le test TAISA reste le test physique de référence. La nouveauté réside dans le fait que pour chaque catégorie, les temps d'effort et de repos seront similaire : 15 sec / 20 sec Seule la distance à parcourir pendant le temps d'effort ainsi que le nombre de répétitions seront aménagés.

Arbitre R3 – AAR2 – Candidats – Jeunes Arbitres de Ligue : 30 x 60 mètres en 15 secondes + un repos de 20 secondes.

Arbitre D1 –D2 –D3 –Jeunes Arbitres de District : 30 x 55 mètres en 15 secondes + un repos de 20 secondes.
* Pour les arbitres féminines, 5 séquences de course en moins à effectuer.

MODIFICATIONS DES DESIGNATIONS

Les modifications d'arbitres pour les matches de Championnats et Coupes seront communiquées uniquement sur internet jusqu'au samedi midi (pas de communication téléphonique).

Après le samedi midi, modifications uniquement sous la responsabilité et à la charge du responsable de secteur.

MATCHS REMIS POUR CAUSE D'INTEMPERIES

En cas d'intempéries et donc de risques de report de matches, une alerte Orange (message préventif) sera diffusée, en fonction de la météo, sur le site internet qui précisera aux arbitres, délégués et observateurs, avant le vendredi midi, qu'il est indispensable de consulter régulièrement dans le week-end le site de la LBF ou du district afin de voir si le match a lieu ou pas.

De ce fait, aucun arbitre ou observateur ne sera contacté par téléphone en cas d'intempéries.

INDISPONIBILITES : **voir** page 24

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES

La D.T.A. a demandé à tous les arbitres (officiels et bénévoles) dirigeant une rencontre de football d'appliquer la disposition suivante :

Quel que soit le niveau d'une rencontre et peu importe la qualification des arbitres ou assistants :

- **LES ASSISTANTS CONSERVERONT LE MEME COTE DURANT TOUTE LA PARTIE**
- **L'ASSISTANT BENEVOLE DU CLUB RECEVANT SE PLACERA DU CÔTÉ BANC DE TOUCHE** (s'il n'y en a pas, il ira du côté où se place les remplaçants et dirigeants).

La C.R.A. Bretagne insiste pour que cette disposition soit mise en place uniformément sur l'ensemble de son territoire. A noter également que les AA L1 ou AA L2 désignés en N2 – N3 – R1 – R2 - occuperont dorénavant la position d'AA 1.

PROGRAMME TECHNIQUE SAISON 2022-2023 (Partie concernant le District 22) :

Saison 2022 / 2023

PROGRAMME TECHNIQUE

Jour	DATE	Heure	NATURE	LIEU
			AOUT	
Du Vendredi Au Dimanche	19 21	*09 h 00* *17 h 00*	Stage de formation initiale accélérée en internat	PLOUFRAGAN C.T.B.
			SEPTEMBRE	
Dimanche	17	*Journée*	Stage JAL, Pré-JAF, Féminine	PLOUFRAGAN C.T.B
Dimanche	25	*Journée*	Contrôle connaissances + Test Phys des Arbitres de Ligue	DISTRICT 22
Samedi	10	*9h00* *12h00*	Formation FUTSAL (Participation aux 3 séances)	DISTRICT 22
Vendredi	16	*19h00* *22h00*		
Samedi	24	*9h00* *12h00*		
			OCTOBRE	
Dimanche	30		Rattrapage Ligue	PLOUFRAGAN C.T.B.
Dimanche	16	Matinée	Examen formation initiale Arbitre (Dates de formation sur le site du District)	DISTRICT 22
			NOVEMBRE	
Vendredi	11	*Journée*	Stage des Arbitres de District	DISTRICT 22
Du Vendredi Au Dimanche	11 13	*09 h 00* *17 h 00*	Stage de formation initiale accélérée en internat	PLOUFRAGAN C.T.B.
			DECEMBRE	
Dimanche	18	Matinée	Examen formation initiale Arbitre (Dates de formation sur le site du District)	DISTRICT 22
Dimanche	18	Matinée	Rattrapage stage du 11 Novembre	DISTRICT 22
Dimanche	18	Matinée	Examen théorique D1	DISTRICT 22
			JANVIER	
Du Vendredi Au Samedi	20 21	*09 h 00* *17 h 00*	Stage de formation initiateurs en arbitrage	PLOUFRAGAN C.T.B.
			FEVRIER	
Du Vendredi Au Dimanche	24 26	*09 h 00* *17 h 00*	Stage de formation initiale accélérée en internat	PLOUFRAGAN C.T.B.
			MARS	
Dimanche	26	*Journée*	Examen d'arbitre de Ligue Seniors et Jeunes	PLOUFRAGAN C.T.B.

Le programme complet est consultable sur le site de la Ligue de Bretagne.

NOMBRE DE JOUEURS OU DE JOUEUSES ET REMPLACEMENTS DES JOUEURS OU DES JOUEUSES.

La « FFF » a décidé que les clubs disputant l'ensemble des compétitions nationales peuvent inscrire sur la feuille de match : 16 joueurs (11 joueurs et 5 remplaçants).

Des particularités demeurent ! Aussi, ci-après un extrait de la circulaire 3.02 et de la réglementation des compétitions.

COMPETITIONS	JOUEURS	REMPLACANTS	REMPLACEMENTSPOSSIBLES	OBSERVATIONS
N2 et N3	**11**	**5**	**5**	Les remplacés **ne peuvent pas** participer à la rencontre.
CHAMPIONATS NATIONAUX U17 et **U19**	**11**	**5**	**5**	**Dont 1 gardien de but** parmi les 5 remplaçants. Les remplacés **ne peuvent pas** participer à la rencontre.
COUPE NATIONALE ENTREPRISE	**11**	**5**	**5**	**ATTENTION - Epreuve éliminatoire :**
				4 premiers tours organisés par la LBF **Possibilité aux remplacés de continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. Nombre de remplaçants limité à 3**
CHALLENGE DE FRANCE FEMININ	**11**	**3**	**3**	**Phase éliminatoire** : Règlement LBF possibilité Remplacée-> Remplaçante
	11	**5**	**5**	**Compétition propre** : Possibilité d'inscrire 16 joueuses. Les remplacées **ne peuvent plus** participer à la rencontre.
COUPE GAMBARDELLA	**11**	**3**	**3**	**Epreuve éliminatoire** : La LBF a décidé que les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.
	11	**5**	**5**	**Compétition propre** : (à partir du 1 er tour Fédéral) -Parmi les 5 remplaçants inscription obligatoire d'1 **gardien de but.** - les remplacés **ne peuvent plus participer** à la rencontre.
COUPE DE FRANCE	**11**	**5**	**3**	1er**et 2ème tour** : La LBF a décidé que les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. **Remarques** : **dès le 1er** tour possibilité d'inscrire **5 remplaçants** dont 1 gardien de but sur la feuille de match
				A **partir du 3ème tour** les remplacés **ne peuvent plus participer** à la rencontre.
Présence sur les bancs de touche Compétitions LBF	Art 4.2 : Personnes autorisées sur le banc de touche : En dehors de l'éducateur (licence attestant de cette fonction) et des joueurs remplaçants ou remplacés **Trois dirigeants licenciés maximum inscrits sur la FMI**, par club			

FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE PREPARATION

INDEMNITES préparation et équipement des arbitres Seniors et Jeunes Kilométrage Aller Maxi 2022 2023 Indemnité kilométrique : 0,446 € / km avec minimum 20 €				
Niveau	**ARBITRES**		**Assistants**	
	Indemnités	Kilométrage Aller maximum	Indemnités	Kilométrage Aller maximum
N2			75	110 kms avec Mini FFF
N3	90	500 kms A/R en moyenne sur l'année	40	500 kms A/R en moyenne sur l'année
R1	45	180 kms	30	70 kms
R2	40	140 kms	25	60 kms
R3	35	100 kms	25	40 kms
D2 Féminines			75	60 Kms
D1 et coupes Départementales	30	70 kms	20	30 kms
D2	25	60 kms		
D3 et D4	25	50 kms		
R1 Féminines	35	80 kms	25	40 kms
R2 Féminines	25	50 kms		
C de F 1° à 4°t	35	70 kms	25	30 kms
C de F 5° et 6° t	45	180 kms	30	70 kms
C de B niveau District	25	70 kms	20	30 kms
C de B niveau Ligue	35	100 kms	25	40 kms
C de B Féminines	25	60 kms	20	30 kms
Féminines District	25	50 kms		
Futsal R1 et BEACH Soccer	25	120 kms		
Futsal Autres	20	50 kms		
U 19 Nat			36	74 kms avec Mini FFF
U 17 Nat			31	74 kms avec Mini FFF
Challenge Féminines U19 Nat	45		38	
R1 U19, U18, U17, U16	30	120 kms	25	40 kms
Coupes U19, U18, U17				
Gambardella				
R2 U19, U18, U17, U16	25	70 kms	20	30 kms
Coupes U16				
Brassages U19, U18, U17, U16				
U14 et U15 Toutes compétitions	20	50 kms	15	30 kms
District Compétitions Jeunes				
Futsal Jeunes				

Les changements dans les Lois du Jeu 2022/2023

Voici une brève présentation des principales modifications et clarifications apportées au Lois du Jeu.

LOI 3 : JOUEURS

Les modifications de la LOI 3 ne sont applicables que sur les compétitions fédérales et à partir du 3ème tour de la CDF.

Le règlement de la compétition doit permettre à chaque équipe d'utiliser jusqu'à cinq remplacements. En conséquence, chaque équipe : bénéficie d'un maximum de trois opportunités pour effectuer des remplacements et peut en outre effectuer des remplacements à la mi-temps. Si les deux équipes effectuent un remplacement en même temps, il sera considéré qu'elles utilisent chacune l'une de leurs trois opportunités de remplacements. Plusieurs remplacements (ou demandes de remplacements) effectués par une équipe au cours du même arrêt de jeu ne constituent qu'une opportunité de remplacements.

Prolongation :
Si une équipe n'a pas utilisé son nombre maximal de remplaçants ou d'opportunités de remplacements, elle pourra les utiliser en prolongation. Quand le règlement de la compétition permet aux équipes participantes d'utiliser un remplaçant supplémentaire en prolongation, chaque équipe dispose alors aussi d'une opportunité de remplacements supplémentaire. Des remplacements peuvent être effectués entre la fin du temps réglementaire et le début de la prolongation, et à la mi-temps de la prolongation. Ces remplacements ne sont pas décomptés du quota d'opportunités de remplacements.

LOI 12 : GESTION DES MAINS

Si un joueur empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main, le joueur doit être exclu quel que soit l'endroit de la faute (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation).

LOI 12 : REPRISE DU JEU APRES FAUTES ET INCORRECTIONS

Si les arbitres interrompent le jeu pour une infraction commise par un joueur – à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain – à l'encontre d'un agent extérieur, le jeu reprendra par une balle à terre, à moins qu'un coup franc indirect soit accordé car le joueur concerné a quitté le terrain sans la permission des arbitres. Le cas échéant, ledit coup franc indirect doit être exécuté depuis le point de la limite du terrain où le joueur a quitté le terrain.

Explication :
La Loi énonce clairement qu'un coup franc ne peut pas être accordé pour une infraction à l'encontre d'un agent extérieur. En revanche, il convenait de préciser que si un joueur quitte le terrain sans l'autorisation de l'arbitre pour commettre une telle infraction alors que le ballon est encore en jeu, un coup franc indirect est accordé – à exécuter depuis le point de la limite du terrain où le joueur a quitté le terrain – pour sanctionner le fait que le joueur soit sorti du terrain sans l'autorisation de l'arbitre.

RAPPEL DES MODIFICATIONS 2021/2022

Loi 11 – Hors-jeu

La définition déjà proposée à la Loi 12 pour la limite entre l'épaule et le bras (bas de l'aisselle) a été ajoutée afin de déterminer ce qui constitue une position de hors-jeu.
Les mains et bras de tous les joueurs, y compris les gardiens de but, ne sont pas pris en compte.
Afin de pouvoir déterminer une position de hors-jeu, la limite supérieure du bras est le bas de l'aisselle.

Loi 12 – Fautes et incorrections

- **Mains :**

La limite entre l'épaule et le bras est définie comme étant le bas de l'aisselle.

Une main "accidentelle" commise par un joueur en attaque (ou l'un de ses partenaires) est seulement pénalisée si elle permet de marquer un but directement ou immédiatement.

Tous les contacts du ballon avec la main ou le bras ne constituent pas une infraction.

La position de la main ou du bras d'un joueur doit être jugée en relation avec le mouvement du corps dans la situation examinée.

Les références au coéquipier et à la création d'une occasion de but ont été supprimées pour les mains accidentelles constituant une infraction en phase offensive.

- L'infraction consistant à user d'une stratégie pour contourner la Loi interdisant au gardien de se saisir du ballon de la main après une passe volontaire d'un coéquipier s'applique également aux coups de pied de but ; l'instigateur de cette stratégie doit être averti (carton jaune).

- Un coup franc ou un penalty peut uniquement être accordé pour une infraction à l'encontre d'une personne inscrite sur la liste de départ ou d'un arbitre.

Vous pourrez en utilisant le lien ci-dessous télécharger l'intégralité des lois du jeu 22/23

https://malbf.fr/wp-content/uploads/2022/07/LotG_22-23_FR_booklet.pdf

LE GUIDE KLUB

La Ligue de Bretagne met à votre disposition un site d'informations pratiques : **« Le Guide Klub »** sur **malbf.fr.** Vous y trouverez entre autres toutes les informations relatives aux lois du jeu. Vous pouvez accéder directement à ces informations en utilisant le lien ci-dessous :

https://malbf.fr/index.php/page-4-arbitrage-lois-du-jeu/

L'AVANT MATCH DE L'ARBITRE

« MON COMPTE FFF » - AVANT/APRES MATCH

Se connecter à son espace personnel « MON COMPTE FFF » sur le site www.fff.fr.

Cliquer sur « Accéder à mon espace officiel ».

Rubrique « DOCUMENTS » : Accéder à tous les documents administratifs liés à votre activité d'arbitre.

Rubrique « DESIGNATIONS » : Accéder à toutes vos désignations mises à jour.

LE JOUR DU MATCH AVANT LA RENCONTRE (À TITRE INDICATIF)

- Le club recevant fournit la tablette pour le match.

H-1H00

- Ouverture de la Feuille de Match depuis l'application :
  - Dirigeant du club recevant : saisie des identifiants et création du mot de passe, composition d'équipe et validation.
  - Dirigeant du club visiteur : saisie des identifiants et création du mot de passe, composition d'équipe et validation.

H-0H30

- Accueillir les capitaines et éducateurs dans le vestiaire afin de vérifier sur la feuille de match, la concordance des numéros de joueurs et celle des membres de l'équipe inscrits sur le banc de touche.

H-0H15

- Appel et vérification sur la tablette de l'identité des joueurs des deux équipes par l'arbitre central et les capitaines Signatures d'avant match par les capitaines et l'arbitre.

H-0H03

- Réaliser le protocole officiel :
  - entrée des acteurs en ligne.
  - échanges de poignées de mains « joueurs – arbitres » et « arbitres – éducateurs ».

Les comités de direction de Ligue et des Districts demandent expressément que ces dispositions soient respectées sur toutes les compétitions jeunes et seniors sur le territoire de la LBF.

IMMEDIATEMENT AU RETOUR AU VESTIAIRE

- Saisie des faits de match (Score et temps additionnel – Discipline – Remplacements – Blessures – Buteurs).
- Si besoin les « Réserves techniques » sont saisies et les « Observations d'après-match » renseignées.
- Vérification des informations et « Signatures » d'après-match par les capitaines ou dirigeants et l'arbitre.

CLÔTURE ET ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH

- Clôture de la Feuille de match par l'arbitre. Si la tablette est connectée à internet alors la feuille de match est automatiquement transmise.
- Si la tablette n'est pas connectée à internet, le dirigeant du club recevant se chargera de « Transmettre » la Feuille de Match dès que possible.

ARRETE MUNICIPAL - IMPRATICABILITE DU TERRAIN

EN L'ABSENCE D'ANNULATION OFFICIELLE DE LA RENCONTRE SUR LE SITE DU DISTRICT VOUS DEVEZ, SAUF INFORMATION CONTRAIRE DE VOTRE RESPONSABLE DE DESIGNATIONS VOUS RENDRE SUR LE LIEU DU MATCH.

ARRETE MUNICIPAL PRESENTE AVANT LA RENCONTRE APRES AVOIR ACCEDE AU TERRAIN

1 Sur présentation d'un ARRETE MUNICIPAL, ne pas faire jouer le match - INTERDICTION ABSOLUE de passer outre un arrêté municipal.
2 Etablir un rapport - à adresser au District 22- en précisant les circonstances de présentation de l'arrêté.
3 L'Arbitre constatera lui-même l'impraticabilité du terrain -ou pas- et en fera mention dans son rapport.
Même si l'arbitre estime favorable la praticabilité du terrain, le match ne pourra absolument pas être joué.
4 Joindre une copie ou l'original de l'arrêté à votre rapport.
5 Vous devez compléter la FMI. En cas d'absence de l'une ou des deux équipes vous le signalez sur la FMI et dans votre rapport.

ARRETE MUNICIPAL PRESENTE EN COURS DE MATCH PAR UN REPRESENTANT DE LA MAIRIE

1 Ce document doit comporter les nom et qualité du signataire ainsi que cachet de la mairie et signature.

2 L'Arbitre doit immédiatement arrêter le match, se saisir du document et l'adresser au District 22 (avec son rapport) en mentionnant la durée effective du temps de jeu et le score lors de l'arrêt du match. Il devra également clôturer la FMI.

IMPRATICABILITE DU TERRAIN AVANT OU EN COURS DE MATCH (sans présentation d'Arrêté Municipal)

Seul l'ARBITRE peut déclarer le terrain « impraticable » à la conduite du jeu.

Ex = Mauvais état du sol, (flaques d'eau tempête) ou de mauvaise conditions climatiques (orages, pluies diluviennes, brouillard etc…).

Dans la mesure ou la rencontre pourrait être reprise (ex = orage passager etc) la durée d'interruption du ou des arrêts de jeu ne pourra excéder plus de 45mn.

Si tel est le cas, la rencontre sera définitivement arrêtée. Rapport au District22.

F.M.I. Arbitres (Aide-mémoire)

1. Le jour du match, avant le match

Pour toute rencontre l'arbitre d'un match doit avoir en sa possession la Feuille de match, que cette feuille de match soit au format papier ou numérique. Il en est le garant et devra s'acquitter de toutes ses tâches administratives.

Prendre possession de la tablette et demander au responsable de vous la déverrouiller Attention vous en devenez responsable.

Sélectionnez votre match et cliquer sur feuille de match

1.1. Comment vérifier les infos du match ?

Sélectionnez le match

Avant la rencontre, il devra vérifier un certain nombre de points importants.

Ces points importants se trouvent dans le module **« Infos Arbitre ».**

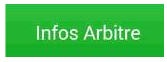

Quand toutes les informations sont **correctes** le bouton « **Infos Arbitre** » passe au vert.

Attention, les postes Arbitre Centre, Arbitre assistants 1 et 2 sont obligatoires.

Outre la vérification des informations liées au terrain, à la date et à l'heure de la rencontre, l'arbitre devra compléter les officiels et/ou bénévoles qui officieront avec lui (délégués, arbitres assistants etc…) s'ils ne sont pas déjà indiqués dans ce menu.

L'absence de délégué identifié n'est pas « Bloquant »

Le bouton « **Enregistrer** » permet de sauvegarder les modifications sans que l'arbitre n'ait besoin de saisir son mot de passe de session.

1.2. À quoi servira le mot de passe de passe arbitre ?

L'arbitre devra indiquer ici un mot de passe qui lui convient.

Ce mot de passe sert uniquement à déverrouiller la Feuille de match.

Il lui sera toujours demandé en cas de besoin et sera obligatoire pour continuer.

De même une question de sécurité est demandée. Vous avez le choix entre :

- Quel est le prénom de votre maman ?
- Votre ville de Naissance ?

En cas d'oubli de votre mot de passe, une réponse positive à la question de sécurité vous permettra de déverrouiller la feuille.

Il ne vous reste plus qu'à valider ces informations à l'aide du bouton.

1. 3. Quels sont les points à vérifier et à signer avant une rencontre ?

Que la feuille de match soit au format papier ou au format numérique, les points à vérifier restent les mêmes.

- Les réserves sont à contresigner avec les personnes des équipes désignées pour le faire (si elles existent).
- Le contrôle des licences doit être réalisé.

Remarques Importantes : L'application feuille de match permet de faire un contrôle officiel des licences. Cependant, dans le cas d'une défaillance matérielle, les équipes devront présenter les licences le jour du match ou à défaut, une pièce officielle d'identité accompagnée d'un certificat médical

Dans ce dernier cas l'absence de Feuille de match informatisée sera notifiée.

Vous avez la possibilité d'accéder au menu « **Contrôles** » après les signatures d'avant-match.

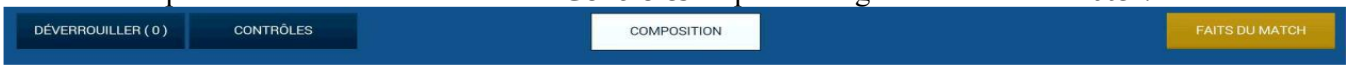

Ce bouton permet aux capitaines de faire un contrôle d'identité à l'aide du trombinoscope. En cliquant sur une photo la licence s'affiche. Le capitaine de chaque équipe ainsi que les numéros de maillot sont indiqués dans la liste formant la composition de chaque équipe.

1.4. Comment poser des réserves d'avant match ?

Une fois les licences contrôlées, les équipes peuvent si elles le souhaitent poser des réserves d'avant-match. Pour accéder au module des réserves, cliquez sur « **Réserves d'avant-match** ».

Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de réserves déposées.

Vous retrouvez les deux compositions au travers des boutons : « **Equipe recevante** » et « **Equipe visiteuse** ».

Attention ne plus mettre RAS, Les réserves seront complétées par l'équipe « déposante »

1.5. Comment revenir sur une Feuille de match en cours ?

Si la tablette se met en veille, notamment au cours du match, ou si vous sortez de l'application, l'application demandera le mot de passe rentré par l'arbitre. Une fois le mot de passe saisi, cliquez sur « **Valider** ».

1.6. Comment réaliser la signature d'avant-match ?

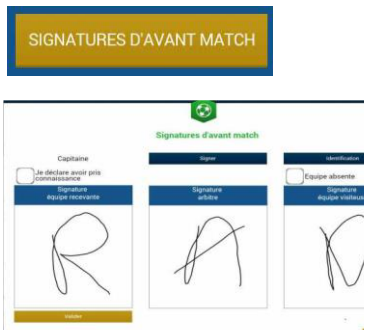

Comme pour une feuille de match papier, l'arbitre doit faire signer les Capitaines (ou les Dirigeants en équipes jeunes sans capitaine majeur) avant le début de la rencontre pour valider la Feuille de match.
Chaque équipe se connecte l'une après l'autre.
La personne signataire indique en cochant la case avoir pris connaissance de celle-ci.
Signez et validez votre signature.
L'arbitre signera aussi avant le début de la rencontre.
Si l'une des deux équipes est absente, vous cocherez la case « **Équipe absente** ».

ATTENTION : Délai entre les signatures 10 minutes Maximum et Signatures effectuées au plus tard 15 minutes après l'heure théorique de début du match (passé ce délai, passage à la feuille papier)

1.7. Comment déverrouiller la feuille de match pour pouvoir rajouter une personne après les signatures d'avant-match ?

Une feuille de match bien que verrouillée par les signatures d'avant-match peut très bien être déverrouillée pour rajouter des informations.
Cependant, comme tout le monde a signé, pour être certain que tous les protagonistes du match en soient informés, chaque dirigeant devra s'authentifier et les signatures d'avant-match devront être réalisées de nouveau.
Pour cela l'arbitre cliquera sur « **Modifier** ».
Le mot de passe de l'arbitre sera demandé pour déverrouiller cette feuille. Chaque club devra s'authentifier pour effectuer des changements.

VERIFICATION AVEC LA TABLETTE ET EN PRESENCE DU CAPITAINE ADVERSE DES JOUEURS A LA SORTIE DU VESTIAIRE EN UTILISANT LA FONCTION CONTROLES

Arrêter la tablette, si votre vestiaire est fermé, y laisser la tablette, dans le cas contraire la confier au dirigeant de l'équipe recevante.

2. Le jour du match, après le match (Au calme, seul dans le vestiaire)

Une fois la rencontre terminée, l'arbitre devra mettre à jour les informations de la Feuille de match.
Cliquez sur le bouton « **Faits du Match** ».

COMPLETER LA FEUILLE DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

2.1. Résultat du match

La saisie du résultat du match ou toute information concernant l'état du match se renseigne dans l'onglet « **Match** ».

Pour renseigner un match non joué ou arrêté

1) Cochez la case prévue à cet effet
2) Choisissez obligatoirement un motif
3) Vous pouvez donner des informations complémentaires

Pour finir appuyez sur le bouton « **Valide**r ».

Pour renseigner le résultat d'un match :

1) saisissez le score
2) saisissez les temps additionnels si ceux-ci sont exigés par la F.F.F., la Ligue ou le District.

Pour finir appuyez sur le bouton « **Valide**r ».

2.2. Comment saisir les éventuelles sanctions administratives ?

L'onglet qui permet de saisir les dossiers de type administratif est l'onglet « **Discipline** ».
Pour commencer, choisissez un joueur qui doit être sanctionné dans l'équipe recevante ou visiteuse grâce à l'onglet correspondant. Sélectionnez la personne correspondante et cliquez sur « **Auteur de la faute** ».

Sélectionnez le type de sanction administrative :

: Un carton jaune sur le match pour la personne sélectionnée. Un seul motif devra être sélectionné dans la liste. La minute d'attribution de cette sanction devra être saisie.

: Un carton rouge sur le match pour la personne sélectionnée. Un seul motif devra être sélectionné dans la liste. La minute d'attribution de cette sanction devra être saisie.

: Deux cartons jaunes qui donnent un rouge pour la personne sélectionnée. Deux motifs devront être sélectionnés dans les listes. Les minutes d'attributions de ces sanctions devront être saisies.

: Un carton jaune puis un carton rouge pour la personne sélectionnée. Deux motifs devront être sélectionnés dans les listes. Les minutes d'attribution de ces sanctions devront être saisies.

Un carton blanc, pour les ligues ou les Districts qui utilisent cette réglementation. Cette icône sera disponible uniquement pour ces matches.

L'onglet « **Discipline** » doit être validé, par le bouton « **Valider** ».

2.3. Comment renseigner les remplacements ? (*Attention à noter sur vos cartons N° des Joueurs et temps)*

L'onglet des remplacements est l'onglet « **Ent/Sor** ».
Pour commencer, choisissez l'équipe recevante ou visiteuse grâce à l'onglet correspondant.
1. Indiquez à quelle minute a eu lieu le remplacement
2. Sélectionnez le remplacé puis cliquez sur la zone « **Remplacé** »
3. Sélectionnez le remplaçant qui entre au cours du match puis cliquez sur la zone « **Remplaçant** »
4. Validez par le bouton « **Valider** »

Si vous avez commis une erreur de sélection de joueur, les boutons « **Vider** » sont prévus à cet effet.
L'onglet « **Ent/Sor**. » doit être validé par le bouton « **Valider** ».

Il est possible de faire sortir un joueur sans en faire rentrer un nouveau et vice-versa, naturellement en respectant les règles du football.

2.4. Comment signaler un joueur blessé ?

Sur une feuille de match, l'arbitre a le devoir de signaler à la demande de l'équipe les joueurs blessés. L'onglet pour signaler les blessures est l'onglet « **Blessures** ».
Pour commencer, choisissez un joueur blessé dans l'équipe recevante ou visiteuse grâce à l'onglet correspondant.
Sélectionnez la personne correspondante et cliquez sur « **Blessé** ». Le bouton « **Vider** » permet d'annuler son choix.
Indiquez à quelle minute cette blessure est survenue.
Indiquez la localisation de la blessure à choisir sur la silhouette qui permet de filtrer la liste déroulante sur la localisation.
S'il s'agit d'une sortie sur blessure pendant la rencontre, cochez « Sortie sur **blessure** » et renseignez la « **Minute** » de sortie.
Validez l'onglet par le bouton « **Valider** ».
Bon à savoir :
*Les blessures déclarées à l'issue du match doivent être saisies sans rien cocher et sans « **minutage** ».*

2.5. Comment saisir les observations d'après-match ?
(Après le coup de sifflet et en dehors des limites du terrain)

L'arbitre doit pouvoir recueillir des observations après la rencontre : c'est le bouton d'observation d'après-match.
Le chiffre entre parenthèses qui suit le libellé de ce bouton correspond au nombre d'observations recueillies par ce menu.
Les textes indiqués dans cette zone sont des textes libres. Une zone est réservée pour chaque équipe et s'active par le +.
La personne habilitée à renseigner des observations d'après-match (capitaine ou dirigeant responsable en fonction du match) signera dans la zone le concernant.
L'arbitre cochera la case « **Rapport complémentaire** arbitre suit » s'il estime qu'il doit faire un rapport sur le sujet.
Les capitaines ou les dirigeants signeront en déclarant avoir pris connaissance de ces observations.
L'arbitre signera avec ces personnes.

2.6. Comment renseigner les réserves techniques ?
Quand une réserve technique est formulée, elle l'est en présence d'un des deux arbitres assistants et du capitaine ou du dirigeant responsable. Cette réserve technique est formulée sur le terrain et doit être retranscrite par l'arbitre sur la Feuille de match.
L'arbitre retranscrira les réserves formulées par le capitaine ou le dirigeant responsable sur la Feuille de match. Il cochera la case « **Rapport complémentaire arbitre suit** ».
Les deux capitaines ou les deux dirigeants responsables (Article 146 des RG de la F.F.F.) signeront cette feuille de match ainsi que l'arbitre du centre et l'arbitre assistant témoin de ce dépôt.

2.7. Comment fonctionnent les signatures d'après-match ?
Quand les observations d'après-match et les réserves techniques sont transcrites sur la Feuille de match et que toutes les informations OBLIGATOIRES sont saisies par l'arbitre ou les délégués, l'arbitre peut clôturer sa feuille de match. Pour cela, il doit faire signer toutes les informations.
Le module de signatures d'après-match permet un résumé complet de la rencontre.
Il est composé de 4 onglets. Tous ces onglets doivent être lus par les capitaines ou Dirigeants responsables.

L'onglet « **Rencontre** » résume la liste des officiels si le match est arrêté ou non joué, ou le résultat du match. C'est un aperçu rapide du match.

L'onglet « **Composition** » résume les « participations » : Le numéro du joueur qui a participé est dans un carré blanc. Le numéro du joueur qui n'a pas participé est dans un carré doré.

L'onglet « **Faits de jeu** » permet de consulter en sélectionnant un à un : les faits de jeu (discipline, remplacement(s), but(s), blessure(s)), les informations liées à la sécurité si elles existent, les informations liées à l'organisation si elles existent, les informations liées aux règlements locaux si elles existent.
L'onglet « **Signatures** » permet de consulter : les réserves d'avant-match, les réserves techniques et les observations d'après-match sont rappelées aux signataires. Ces informations ont déjà été visées dans leurs modules spécifiques.

Le bouton « **Retour faits de jeu** » permet de revenir aux faits de match pour corriger une information. Attention : ce bouton ne fonctionne que si aucune signature n'est présente. Dans le cas contraire, un déverrouillage est obligatoire.
Chaque club s'identifie pour signer la Feuille de match avec son compte habituel en cliquant sur « **Connexion** ».

Chaque signataire déclarera avoir pris connaissance des trois onglets précédents.
L'arbitre s'authentifiera aussi par sa signature.
Dans le cas où une équipe est partie sans signer la feuille de match, une case à cocher est à disposition de l'arbitre pour signaler l'absence de l'équipe à cette étape.
IMPORTANT : Cette absence ne bloque donc pas le processus de remplissage et d'envoi de la Feuille de match, mais le Centre de gestion sera alerté de cette absence de signature.

Chaque signataire validera sa signature à l'aide du bouton « **Valider** ».

Quand l'arbitre et les équipes auront signé la feuille de match et quand les signataires auront déclaré avoir pris connaissance des trois onglets, les boutons « **Modifier** » et « **Clôturer** » seront accessibles.

Le bouton « **Modifier** » permet à l'arbitre, si besoin, de revenir à la saisie d'informations complémentaires ou à l'étape de vérification des informations.

Attention : **<u>Les équipes et l'arbitre devront à nouveau signer la Feuille de match.</u>**

Quand l'arbitre clique sur le bouton « **clôturer** », le mot de passe de l'arbitre sera exigé.
Si la tablette est en ligne, la Feuille de match est transmise directement par l'arbitre à la F.F.F., à la Ligue Régionale ou au District dès l'appui sur la touche « **clôturer** ».
<u>PLUS DE MODIFICATION POSSIBLE APRES LA CLOTURE</u>
Dans le cas contraire, la feuille de match sera envoyée à partir du menu d'accueil (Liste des matchs) via le bouton « **Transmettre** » du match concerné, ou lors de la prochaine synchronisation générale.

CONSIGNES AUX ARBITRES SUR LES COMPORTEMENTS RACISTES OU HOMOPHOBES

Conduite à tenir par les Arbitres en cas de propos racistes ou homophobes émanant du public sur les compétitions de Ligue et de District

1°- Si un arbitre (ou un assistant) entend de ses propres oreilles des insultes à connotation raciste ou homophobes, la partie est momentanément interrompue. L'arbitre appelle les capitaines pour les en informer et fait appel aux dirigeants locaux (responsables de la police du terrain) pour que cessent immédiatement ces insultes. Il les informe d'une part, qu'ils doivent prendre toutes les dispositions pour identifier l'auteur et mettre fin définitivement à ces propos et d'autre part que si ces insultes devaient reprendre, il arrêterait momentanément la rencontre avec toutes les conséquences que cela entraîne.

2°- Si ces propos reprennent, l'arbitre arrêtera temporairement la rencontre :
Les joueurs et les officiels rejoindront les vestiaires pour une durée minimum de 5 minutes.
Pendant ce temps l'arbitre reprendra contact avec les dirigeants locaux afin que cessent définitivement ces insultes et les informera que le prochain arrêt de la partie sera définitif avec les conséquences qui en découlent.

3°- Si ces propos reprennent l'arbitre arrêtera définitivement la rencontre en ayant soin d'identifier la victime, si possible l'auteur des faits et les éventuelles circonstances qui y ont conduit afin d'établir un rapport le plus complet et le plus détaillé possible.

GUIDE DE L'ARBITRE POUR LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

La commission de discipline et la commission d'arbitrage souhaitent aider les arbitres dans la rédaction de la feuille de match et des rapports disciplinaires pour permettre un traitement des dossiers de discipline avec le plus de clarté et de justesse possible.
En effet la judiciarisation des procédures disciplinaires étant de plus en plus fréquente, elle réclame donc de la part des arbitres une vigilance accrue dans la formulation des faits pour limiter les contentieux tant sur le fond que sur la forme.
La Commission de discipline doit garantir les droits à la défense du fautif et respecter les procédures conformément au règlement disciplinaire de la FFF te du code du sport.
Aussi, afin de faciliter la rédaction des documents (feuille de match et rapport disciplinaire), nous vous proposons une méthodologie de travail pour bien remplir ces obligations.

RAPPEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE

Toute action ou infraction disciplinaire commise par un licencié contraire aux obligations légales, réglementaires et statuaires constitue une infraction de nature à justifier la mise en œuvre du pouvoir disciplinaire.

Sachant que les déclarations des officiels sont retenues jusqu'à preuve du contraire, il est important que les officiels remplissent leurs obligations administratives correctement pour permettre à la commission de discipline de juger le plus équitablement possible.

CONCRETISATION DES DECISIONS DES INSTANCES DISCIPLINAIRES

Pour déterminer la sanction, l'organe disciplinaire se doit de vérifier l'existence des faits reprochés en s'appuyant sur le processus suivant :

La recherche de l'exactitude matérielle des faits.

La qualification juridique des faits.

La détermination de la nature et du quantum de la sanction.

RAPPEL DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ARBITRE

Les arbitres se doivent d'être très précis et vigilant dans la rédaction de leurs écrits sur la F.M.I. et dans la rédaction du rapport complémentaire.

VEILLER A CE QUE LES 3 PARTIES SIGNENT LA F.M.I.
SI UN CLUB REFUSE DE SIGNER LE MENTIONNER SUR LA F.M.I.

Si vous vous sentez en insécurité et que vous ne pouvez pas ou ne voulez pas citer les propos tenus dans la partie observations d'après match, vous le signalerez dans votre rapport d'après match

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL
DISTRICT DE FOOTBALL
DES COTES D'ARMOR

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Ces formulaires (format Word) sont accessibles et téléchargeables via http://footbretagne.fff.fr par un accès protégé nécessitant l'utilisation de votre code secret et de votre mot de passe. Cet accès est disponible dans le choix « Désignations » rubriques « Arbitrage » ou dans la rubrique « Documents à télécharger » (en format PDF).

RAPPORT D'ARBITRAGE

A ADRESSER DANS LES 24 HEURES A LA LBF OU AU DISTRICT

DIRECTION DES COMPETITIONS SPORTIVES

Compétitions Seniors - Jeunes - Féminines - Foot diversifié (exclusivement par mail) : competitions@footbretagne.fff.fr
competitions@foot22.fff.fr

N° du match : 11553291 Arbitre : XXXX Jean Téléphone : 06 00 00 00 00

Compétition : Poule :

CLUBS		RESULTAT LETTRE	RESULTAT Chiffres	
RECEVANT : AAAA	Buts	DEUX	2	
VISITEUR : BBBB	Buts	ZERO	**0**	
				Tirs au but

* PROLONGATION NON

Date : 15/09/2021	*Heure : 15h30*		Terrain : LLLL

Assistants 1 – XXX Robert 2 – XXX Pierre	Délégué aux arbitres : VVV Paul

Terrain et installations (état du terrain, grillage, état des vestiaires, qualité de l'éclairage…) : RAS
Divers : RAS

Av	N° Mail.	NOM – Prénom du joueur	Club d'appartenance	Temps de jeu – MOTIF
X	3	GGGG Michel	Club BBBB	35' : Coupable d'un Comportement antisportif
X	10	MMMM Bernard	Club AAAA	50' : A retardé la reprise du jeu

DISCIPLINE - JOUEURS EXCLUS

Ex	N° Mail.	NOM – Prénom du joueur	Club d'appartenance	Temps de jeu – MOTIF
X	1	DDDD Albert	Club BBBB	52' : (anéantir une occasion manifeste de but)
X	5	CCCC Antoine	Club AAAA	58' : (faute grossière)
X	7	HHHH Julien	Club BBBB	65' : (propos grossiers envers arbitre)

RAPPORT D'APRES MATCH DE L'ARBITRE POUR LA COMMISSION DE DISCIPLINE.

Le rapport doit être circonstancié, clair et précis, en accord avec les écrits de la feuille de match et relater la véracité des faits constatés sur le terrain ou en dehors du terrain.
Il doit être envoyé dans les 48 heures (à la commission des compétitions pour toutes les compétitions de ligue et au district concerné pour les compétitions de district).

METHODOLOGIE DU RAPPORT :

Pour être bien exploité par la Commissions de discipline, le rapport doit être complet et répondre aux questions suivantes dans l'ordre chronologique ci-dessous:

QUAND : A quelle minute du match ou hors du match.
QUI : Nom, Prénom, N° de maillot, N° de licence.
QUOI : a été exclu .....
POURQUOI : Un des motifs d'exclusion suivi d'une explication des faits en concordance avec la Loi12.
OU et COMMENT : Endroit de la faute et envers qui (adversaire, arbitre, partenaire, spectateur…) en précisant le(s) geste(s), le(s) mot(s) et le comportement du joueur (difficulté ou non à sortir du terrain), être en mesure d'évaluer l'intensité de la faute et de ses conséquences, l'intention et l'attitude sur les propos tenus ou les gestes.

En conclusion :
Se limiter aux faits rien qu'aux faits sans solliciter de la commission de discipline des sanctions fortes ou de la clémence...
Evitez les propos contradictoires, il faut être clair et impartial.
Si vous avez sanctionné pour des propos ou gestes envers votre AA que vous n'avez pas entendu, il faut demander à cet AA de faire également un rapport.

QUELQUES EXEMPLES DE RAPPORT TYPE

Exemple N°1 :
A la 52éme minute, alors que le score était de 2 à 0 en faveur du Club A, le joueur D, N°1, licence 123987654 gardien de L'équipe B a ceinturé l'attaquant n°9 de l'équipe A en dehors de la surface de réparation dans l'axe du but et alors qu'il n 'y avait pas de défenseurs à proximité, ce qui lui a permis de se saisir du ballon avec les mains toujours hors de la surface de réparation.
J'ai arrêté le jeu et j'ai exclu le gardien pour avoir anéanti une occasion manifeste de but. Je précise qu'il n'y a eu aucune mise en danger de l'intégralité physique de l'attaquant. Le joueur exclu est sorti immédiatement du terrain sans discussion et le jeu a repris par un CFD.

Exemple N°2 :
A la 58ème minute, (score toujours de 2 à 0), le joueur C, N° 5, licence 234567891 de l'équipe A s'est rendu coupable d'une faute grossière avec mise en danger de l'intégrité physique du joueur n°9 de l'équipe B en le taclant par devant les 2 pieds décollés du sol au-dessus du ballon. Le joueur n°9 a été légèrement blessé, après avoir été soigné, il a repris le match dans la minute suivante. Le joueur fautif est sorti calmement en s'excusant auprès de son adversaire.

Exemple N°3 :
A la 65ème minute (score toujours de 2 à 0), le joueur H, N°7, licence 345678287 du Club B à la suite d'une faute sifflée contre son équipe est venu à ma rencontre et m'a insulté : enculé, bâtard. Suite à ces propos, je l'ai exclu et ce joueur est sorti très lentement, il a continué à m'insulter en me faisant un bras d'honneur avec une attitude agressive.

Restant à votre disposition,
Le 15/09/2014
Monsieur Y
Licence N° :

EXCLUSION TEMPORAIRE

L'exclusion temporaire est applicable dans toute les compétitions régionales et départementales séniors et jeunes y compris en Coupe De France et Coupe Gambardella lors des tours concernés par le processus du « remplaçant-remplacé ». N'est pas applicable au Football à effectif réduit

L'exclusion temporaire est une **sanction administrative à vocation préventive, pédagogique et éducative**, inscrite sur la feuille de match mais qui n'entraine pas de suspension ni amende financière.

1. L'arbitre notifie une exclusion temporaire à un joueur pour une durée de 10 minutes pour un seul et unique motif: Désapprobation en paroles ou en actes.

2. L'exclusion temporaire ne pourra être notifiée au même joueur qu'une seule fois durant la rencontre. En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcé suivant l'application des lois du jeu.

3. L'exclusion temporaire devra être notifiée au joueur lors d'un arrêt de jeu. L'arbitre notifie l'exclusion temporaire par un carton blanc adressé au joueur incriminé, il ne peut reprendre le jeu que lorsque le joueur a quitté le terrain. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait, en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu.

4. Un carton blanc pourra être adressé après un carton jaune. Les lois du jeu prévoyant l'avertissement ou l'exclusion doivent être appliquées conformément aux textes en dehors de cette particularité concernant la contestation en paroles ou en actes.

5. Un joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.

6. A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain : - Soit le joueur qui avait été exclu temporairement - Soit un joueur remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match.

7. Le décompte du temps de 10 minutes sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutive à la sanction. Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacements, de blessures, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu…). Le décompte du temps de jeu est sous la responsabilité exclusive de l'arbitre qui pourra se faire aider par son Assistant. En aucun cas il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

8. Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche et de par le fait qu'il est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel.

9. La durée de la sanction écoulée, l'arbitre permet au joueur de revenir lors d'un arrêt de jeu. Le joueur doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane.

10. Si à la fin d'une période de jeu une sanction temporaire est en cours cette dernière devra être poursuivie en début de la période suivante y compris lors d'éventuelles prolongations. Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée mais pour l'éventuelle séance de tirs au but seuls les joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final peuvent y participer.

11. Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match que celle-ci soit informatisée ou manuelle et faire un rapport circonstancié à la Ligue ou au District suivant la compétition. Les commissions sportives prendront la décision qu'elles jugeront opportune.

MOTIFS : AVERTISSEMENTS EXCLUSIONS

AVERTISSEMENT

1- Retarder la reprise du jeu.
2- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes.
3- Pénétrer ou revenir délibérément sur le terrain ou quitter délibérément le terrain sans autorisation.
4- Ne pas respecter la distance règlementaire lors d'un CPC, CF, BAT ou RT.
5- Enfreindre de manière répétée les lois du jeu.
6- Se rendre coupable d'un comportant anti sportif.

EXCLUSION

1- Commettre une faute grossière.

Imprudence, excès d'engagement envers un adversaire sur une action de jeu.
Mettre en danger l'intégrité physique de l'adversaire, lors d'une action de jeu en souhaitant prendre le ballon comme prétexte, exemple : tacle par derrière les deux pieds décollés.

2- Commettre un acte de brutalité.

A évaluer : INTENSITE, AGRESSIVITE...BOUSCULADE en dehors de toute action de jeu
Il peut s'agir également d'une force excessive ou de ***violence*** *envers un coéquipier, un spectateur, un OFFICIEL ou toute autre personne en précisant le coup (tête, jambe, dos, visage, morsure, objet lancé...).*

3- Recevoir un 2nd AVT lors du même match.

4- Cracher sur un adversaire ou tout autre personne.

Le fait d'accomplir cette action au ***niveau du visage constitue une circonstance aggravante dont*** *il devra être tenu compte dans l'évaluation de la sanction.*

5- Empêcher l'équipe adverse de marquer un but ou annihiler une occasion manifeste de but en touchant délibérément le ballon de la main.

Les critères suivants doivent être pris en compte pour déterminer la faute de main et l'exclusion
- la distance entre le lieu de la faute et le but.
- le sens du jeu.
- la probabilité de conserver le ballon ou de le récupérer pour l'attaquant.
- le placement et le nombre de défenseurs.

6- Annihiler une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers le but en commettant une faute passible d'un coup-franc.

Les conditions sont :
- la distance entre le lieu de la faute et le but.
- la probabilité qu'à l'équipe de maîtriser, ou de récupérer le ballon
- le sens du jeu.
- le placement et le nombre de défenseurs à proximité de l'attaquant.
L'exclusion du fautif est systématique si la faute est hors des 16.50m, par contre si la faute est dans la surface de réparation et quelle provoque un CPR, il n'y a pas de double peine s'il s'agit d'une faute dans le jeu pour conquérir le ballon.
Exemple : tirage de maillot=exclusion / tacle irrégulier=avertissement.

7- Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers.

Bien différencier à qui sont adressés les ***propos ou les gestes*** *à savoir :*
*- **BLESSANTS** : remarques et paroles prononcées dans le but d'offenser.*
*- **GROSSIERS** : remarques et paroles prononcées dans le but d'insulter.*
*- **INJURIEUX** : remarques et paroles prononcées dans le but de* ***blesser d'une manière grave et consciente*** *la personne ou la fonction.*
Quand : *au cours de la rencontre, en dehors de la rencontre.*
Envers qui *: - officiel (arbitre, arbitre assistant).*
- joueur (adversaire, partenaire).
-entraîneur - éducateur - dirigeant - public...

CONVOCATION PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

La présence du ou des arbitres est fortement souhaitable lorsqu'il y a une audition (elle peut se faire aussi par visioconférence dans un District). S'il y a indisponibilité de l'arbitre pour une date, il doit proposer ses dates de disponibilité à la Commission de discipline.

Un arbitre convoqué par une commission est considéré comme témoin et non comme accusé.

Bruno CRETUAL est le représentant des arbitres à la commission départementale de discipline.
Pour toute sollicitation ou échange, vous pouvez le contacter par mail à : arbitres@foot22.fff.fr

DOCUMENT FRAIS D'ARBITRAGE

L'utilisation de la fiche « officielle » est obligatoire.

(Document téléchargeable sur le site du district)

Document à compléter et transmettre aux deux équipes après règlement de vos Indemnités de déplacement, préparation et équipement.

INDISPONIBILITE

Après saisie de vos indisponibilités sur votre espace MY FFF.FR il est IMPERATIF d'en informer votre responsable de désignations ainsi que le district.

Vous pouvez utiliser document téléchargeable sur le site du District pour les indisponibilités de courtes durées.

Merci de signaler vos indisponibilités (sauf urgence et dans la mesure du possible) 2 semaines avant la date de désignation concernée. Ne tenez pas compte des dates libres du calendrier des compétitions celles-ci sont utilisées en cas de matchs reportés (vous pouvez donc être désignés sur ces dates).

Pour les indisponibilités de longue durée merci de joindre à votre demande un justificatif à l'attention de la Commission Des Arbitres

REMBOURSEMENT FRAIS

Pour simplifier le travail du secrétariat du district et de la C.D.A., il est maintenant demandé aux arbitres d'utiliser le document téléchargeable sur le site du District au format PDF (vous pouvez après téléchargement le compléter directement et le transmettre par mail au district).

FOURNIR UN RIB AVEC CETTE FICHE (pour la première demande de la saison)
ATTENTION : Nous vous informons que seule la CDA lors de ses réunions valide où non votre demande (1 réunion environ tous les mois).

Si votre demande est acceptée (vous pouvez consulter les PV de CDA sur le site du District), elle sera transmise au Trésorier du district qui procèdera au remboursement.

La CDA ne traitera aucune demande de remboursement sans réception de cette fiche accompagnée d'un RIB

CALENDRIER GENERAL 2022-2023 HOMMES, FEMININES, JEUNES

Le calendrier est consultable dans son intégralité sur le site de la Ligue de Bretagne de Football.

DATES		SENIORS HOMMES	SENIORS FEMMES	DATES	JEUNES U18 à U14		FEMININ U18/U15
	CDF	GR12			COUPES	CHAMP	
14/08/2022							
21/08/2022							
28/08/2022	T1	Coupes					
04/09/2022	T2	Coupes					
11/09/2022	T3	Coupes	Coupes	10/09/2022	T1 GAMB		
18/09/2022		1	Coupes	17/09/2022	T2 GAMB		BRASSAGE 1
25/09/2022	T4	Coupe/MR	1	24/09/2022		1	BRASSAGE 2
02/10/2022		2	Coupe/MR	01/10/2022		2	BRASSAGE 3
09/10/2022	T5	Coupe/MR	2	08/10/2022	T3 + T1Q CRB		T1 CRB
16/10/2022	T6	3	Coupe/MR	15/10/2022		3	J1 R1 R2
23/10/2022		4	3	22/10/2022	T4 + T2Q CRB		J1 Futsal
30/10/2022	T7	Coupe/MR	MR	29/10/2022		MR	MR
06/11/2022		5	4	05/11/2022		4	MR
13/11/2022		6	5	12/11/2022		5	J2 R1 R2
20/11/2022	T8	Coupe/MR	Coupe/MR	19/11/2022	FR + T3Q CRB		J3 R1 R2
27/11/2022		7	6	26/11/2022		6	MR
04/12/2022		8	7	03/12/2022		7	J4 R1 R2
11/12/2022		9	8	10/12/2022	TF1 GAMB	8	J5 R1 R2
18/12/2022		Coupe/MR	MR	17/12/2022		9	T2 CRB
25/12/2022		TREVE	TREVE	24/12/2022		TREVE	TREVE
01/01/2023		TREVE	TREVE	31/12/2022		TREVE	TREVE
08/01/2023	1/32F	Coupe/MR	MR	07/01/2023	MàN CRB	MR	J2 Futsal
15/01/2023		10	Coupe/MR	14/01/2023		MR	J6 R1 R2
22/01/2023	1/16F	11	9	21/01/2023		1	J7 R1 R2
29/01/2023		Coupe/MR	10	28/01/2023	1/16 CRB	MR	J8 R1 R2
05/02/2023		12	11	04/02/2023		2	J3 Futsal
12/02/2023		13	MR	11/02/2023	1/8 CRB	MR	Futsal DEP
19/02/2023		Coupe/MR	MR	18/02/2023			MR
26/02/2023		14	Coupe/MR	25/02/2023		MR	MR
05/03/2023		15	12	04/03/2023		3	J9 R1 R2
12/03/2023		Coupe/MR	13	11/03/2023	1/4 CRB	MR	J10 R1 R2
19/03/2023		16	MR	18/03/2023		4	MR
26/03/2023		17	14	25/03/2023		5	J11 R1 R2
02/04/2023		18	15	01/04/2023		6	J12 R1 R2
09/04/2023		Coupe/MR	16	08/04/2023	1/2 CRB	MR	T3 CRB
16/04/2023		19	MR	15/04/2023		7	1/2 Futsal CRB
23/04/2023		20	MR	22/04/2023		MR	MR
30/04/2023		Coupe/MR	MR	29/04/2023		MR	F Futsal CRB
07/05/2023		21	17	06/05/2023		8	J13 R1 R2
14/05/2023		22	18	13/05/2023		9	J14 R1 R2
21/05/2023		Coupes	Coupes	20/05/2023			1/2 CRB
28/05/2023		Coupes		27/05/2023			
04/06/2023		Finales Dist.		03/06/2023			
11/06/2023		Finales CRB	Coupes	10/06/2023	FINALE CRB		FINALE CRB

Cher(e)s collègues arbitres, observateurs, formateurs, sympathisant(e)s

Avec 217 adhérents(e)s (+54) lors de la saison 2021/2022, l'UNAF 22 est confortée dans ses missions pour représenter, protéger et fidéliser tous les arbitres.

L'UNAF est un maillon essentiel de la chaîne de fidélisation en lien avec les référents arbitres dans les clubs. « Adhérer et faire adhérer » est la priorité pour éviter l'isolement des arbitres qui entraîne trop souvent des arrêts précoces.

La saison 2022-2023 se profile et il est important dès maintenant d'adhérer.

Adhérer et faire adhérer est un fondement prioritaire pour toujours être plus nombreuses et nombreux au sein du club des arbitres.

Le dynamisme de votre association est le fruit de la confiance des arbitres costarmoricains (District, Ligue, FFF) et des anciens arbitres ou membres de commission…

Pour la nouvelle saison 2022/2023, l'UNAF va continuer de s'engager en collaboration avec le district 22, la CRA, la CDA pour :

- amplifier le rayonnement de la filière arbitrage en Bretagne (temps forts départementaux, animations sportives et les réunions dans les secteurs)

- sensibiliser les acteurs du football dans la lutte contre toutes les formes de violence (insultes, menaces, bousculades).

Pour conclure, l'UNAF repose sur l'engagement bénévole. Je vous encourage à venir nous rejoindre et apporter vos compétences pour animer la vie unafiste costarmoricaine.

Le comité directeur UNAF 22 vous souhaite une très bonne saison 2022-2023, vous pouvez compter sur le soutien de l'UNAF !

Ludovic ROBIN

Président UNAF 22

06 47 71 34 02

Unité
Noblesse d'esprit
Amitié
Fraternité

Directeur de publication : Jean-Jacques DEMAREZ
Concepteur : Didier LACHIZE
http://www.unaf-arbitres.com

UNION NATIONALE

des ARBITRES de FOOTBALL

ARBITRAGE

CHANSON DE GESTES

Connaissez-vous les gestes de l'arbitre et de ses assistants ? Comment différencier un coup franc d'un corner ou d'un six mètres ? Ce petit guide illustré répond à toutes vos questions.

Par Philippe Mayer et Xavier Thibault.

LE COUP FRANC

Du bras, l'arbitre indique la direction du camp sanctionné.

LE COUP FRANC INDIRECT

Bras à la verticale : le coup franc est indirect.

LE COUP DE PIED DE BUT

Le coup de pied de but, plus connu sous le nom de "six mètres". L'arbitre central (photo 3) et son assistant (photo 4) désignent conjointement la surface de but.

LA RENTRÉE DE TOUCHE

Remise en jeu par une touche. L'arbitre (joueur bras, photo 5) et son assistant (par son drapeau, photo 6) indiquent le sens d'attaque de l'équipe qui en bénéficie.

LE HORS-JEU

Drapeau levé à la verticale (photo 8) : l'assistant signale une position de hors-jeu. L'arbitre central siffle alors un coup franc indirect (photo 7 page précédente). L'assistant suivi l'inclinaison de son bras pour désigner l'endroit où se trouve le joueur sanctionné (de hors-jeu : de l'autre côté du terrain (photo 10), au milieu de terrain (photo 11) ou de son côté du terrain (photo 12).

LE PENALTY

Du coup de pied de réparation. Tout en poursuivant sa course, l'arbitre désigne clairement le point de penalty (photo 13) pour sanctionner une faute commise dans la surface de réparation.

LE COUP DE PIED DE COIN

Corner. Ou plus exactement coup de pied de coin. Le directeur de jeu montre la direction du piquet de coin (photo 7), son assistant en fait de même avec son drapeau (photo 8).

L'AVANTAGE

Les deux bras tendus vers l'avant, l'arbitre indique que le jeu se poursuit dans une situation "d'avantage".

LE REMPLACEMENT

L'assistant maintient son drapeau à l'horizontale entre ses deux bras levés : une équipe demande à effectuer un changement de joueur.